

croire très sérieux quand il fait cette objection. Je me rendrais à l'opinion de l'honorable député, car elle doit avoir plus d'autorité que la mienne à cet égard, si je ne me rappelais qu'en présentant un budget supplémentaire, on n'a pas l'habitude d'y inclure les sommes prévues par un statut. J'ai fait cela dans l'un de mes budgets, mais on m'a dit que ce n'était pas la coutume, et c'est ce qui fait que je n'ai pas inclus cette somme dans le budget actuel. La plus forte partie de la somme mentionnée par l'honorable député est prévue par statut, et n'a pas besoin d'être votée. Assurément, il n'y a pas un membre de cette chambre, ni personne dans le pays tant soit peu au courant des affaires de cette chambre qui ne sache qu'il faut pourvoir aux frais d'une session du parlement.

Mais il y a, il n'est que juste de le dire, d'autres sommes qui ne sont pas prévues par statut et qu'on a l'habitude de faire voter ; mais j'ai lieu de croire que la somme votée pour les frais de la présente session excédera les besoins réels, vu que la session a été courte, de sorte qu'à la prochaine session, j'espère que le crédit qu'il faudra alors faire voter sera peu considérable.

M. FOSTER : L'honorable ministre n'est sorti d'une difficulté que pour tomber dans une autre. Qu'il consulte les budgets présentés au parlement depuis l'établissement de la confédération, et qu'il indique un seul cas où la dépense nécessitée pour une session régulière ait été omise dans le budget principal.

Le MINISTRE DES FINANCES : Je poserai une autre question à l'honorable député : Peut-il indiquer un cas où toutes les sommes prévues par statut aient été incluses dans un budget supplémentaire ?

M. FOSTER : Tout a été inclus, sauf une fois, des subventions d'une ligne de steamers transpacifiques que je n'ai pas trouvés incluses quand j'acceptai les fonctions de ministre des Finances, et à laquelle je n'avais pas songé dans le temps. Mais quand mon honorable ami me signala l'omission, je sentis que la critique était si raisonnable et si juste, que j'inclus immédiatement ces sommes dans le budget. Mais à part cela, sans vouloir justifier ni incriminer personne, il n'est que raisonnable et juste à l'égard du pays, qu'on inclue dans le budget les diverses sommes qu'on se propose de dépenser, et qu'on ne laisse pas de côté une somme aussi régulière et absolument indispensable qu'une somme de \$400,000 pour une session régulière du parlement.

Le MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES PECHERIES (M. Davies) : Vous ne prétendez pas qu'il soit nécessaire de la faire voter.

M. FOSTER : Il y en a une partie qui a besoin d'être votée, la somme requise pour la publication des *Débats*. Vous avez inclus les sommes requises pour payer les messagers et les pages, dont vous avez pris plus de la moitié pour la présente session, et la session de l'année prochaine aura trois fois la durée de celle-ci. Mon honorable ami régulariserait parfaitement la chose en incluant dans le budget les sommes statutaires requises pour payer l'indemnité et les frais de route. Les autres sommes devront maintenant être incluses dans le budget supplémentaire pour le prochain exercice.

Le MINISTRE DES FINANCES : Comme il s'agit d'une résolution soumise à la Chambre, nous ne pouvons inclure que les sommes que nous nous proposons de faire voter. Nous sommes tous d'accord à dire qu'il faut payer les sommes mentionnées par l'honorable député, et la déclaration de l'honorable député sera portée à la connaissance du public, de sorte que celui-ci saura tout aussi bien que si ces sommes étaient incluses dans le budget, que les allocations statutaires pour indemnité et frais de route doivent être ajoutées aux sommes votées, et peut-être même une somme supplémentaire à la prochaine session. Mais, comme je l'ai déjà dit, nous avons reçu l'assurance que les frais de la présente session ne s'élèveront pas au crédit voté, et conséquemment, le budget supplémentaire pour le prochain exercice ne sera pas très considérable. D'un autre côté, je ne vois rien à gagner en bassant ces montants sur ces estimations, après avoir dit qu'il fallait les ajouter.

M. FOSTER : Cela ne suffit pas, et j'attirerai la bienveillante attention de l'honorable monsieur sur ce fait. D'abord, il refuse d'insérer l'indemnité et les frais de route, parce que cela ne ferait pas partie de la résolution. Assurément non. Vous ne présentez pas une résolution pour voter une dépense autorisée par le statut ; mais si en vertu d'une résolution par laquelle vous prenez les sommes votées, vous appliquez ce qu'exige le statut, cela a la propriété spéciale de ne tromper personne, et indique à celui qui lit cette page le montant exact dépensé. Mais avec ces estimations telles qu'elles sont, qu'arrivera-t-il ? Les estimations de cette année seront comparées à celles de l'année dernière. Personne ne veut une injuste comparaison.

Dans les estimations de l'an dernier, vous aviez toutes les dépenses de la législation ; qu'il en soit de même cette année, autant que possible. Nous ne pouvons les avoir toutes ; il y a de \$40,000 à \$70,000 de dépenses, qui ne peuvent être distribuées dans les estimations, mais qui seront assurément faites ; mais je demande, comme simple question de justice, que l'indemnité et les frais de route soient mis dans les estimations pour l'année courante.

Le MINISTRE DU COMMERCE (sir Richard Cartwright) : Autant que je me le rappelle, les estimations supplémentaires ont toujours été soumises sous la même forme que les soumet mon honorable ami.

M. FOSTER : Ne sont-ce pas des estimations supplémentaires comme il n'en a jamais été soumis auparavant ? Si l'honorable ministre eût estimé tout ce qui était absolument nécessaire pour l'année courante, n'aurait-il pas mis le montant nécessaire pour la présente session ?

Le MINISTRE DU COMMERCE : Que n'avez-vous pas dit que vous vouliez nous retenir ici sept semaines, pour la besogne qui pouvait être faite en une quinzaine de jours ? Mais comment pouvions-nous supposer que l'honorable député et ses amis infligeraient au pays une dépense extraordinaire de \$400,000 ?

Si l'honorable député voulait avoir un véritable contraste entre les diverses dépenses, mon honorable ami eût peut-être pu faire ce qui n'est pas ordinaire—introduire une troisième colonne, et exposer